

# Rapport de la Commission de formation, de sport et de loisir

Mesdames, Messieurs,

La commission de sport s'est réunie à deux reprises, le 3 juillet et le 16 décembre 2025.

Lors de l'assemblée des délégués de la FSFM du 15 avril 2025, les délégués ont rejeté la modification proposée du Règlement du livre généalogique concernant la catégorisation par le sport. Ainsi, tout reste en l'état et la catégorisation par le sport demeure possible.

Un autre thème ayant suscité des discussions au sein de la commission de sport a été la participation de juments gestantes ou allaitantes aux épreuves sportives.

Malheureusement, il est arrivé que des juments dont les poulains n'avaient pas encore trois mois, ou des juments gestantes de plus de sept mois, prennent part à des épreuves. Le règlement de Swiss Equestrian, qui prévaut sur le nôtre, stipule clairement que cela est interdit. Afin de clarifier la situation, nos règlements ont été précisés comme suit : « L'épreuve est soumise au règlement vétérinaire en vigueur de Swiss Equestrian, dans sa version actuelle. Les participantes et participants sont tenus de respecter les prescriptions vétérinaires. En cas d'infraction au règlement vétérinaire, les organisateurs se réservent le droit de prononcer des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve ».

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la nouvelle ordonnance sur l'élevage est entrée en vigueur et le système des contributions au stud-book sera modifié à l'avenir. Pour la FSFM, cela signifie une diminution de CHF 300'000 des subventions de l'OFAG. La FSFM se voit ainsi contrainte de prendre des mesures d'économie. Les domaines et les modalités exacts des économies restent pour l'instant à définir. Il est toutefois clair que toutes les branches devront contribuer à ces efforts. Le sport équestre ne pourra donc pas non plus échapper à des mesures d'économie. La nature précise de ces mesures sera encore discutée plus en détail au sein de la commission de sport. Il est certain que des modifications réglementaires interviendront à ce sujet pour l'année sportive 2027.



Pour conclure, il me reste à remercier les membres de la commission de sport pour leur engagement au cours de l'année écoulée. Avec mes meilleurs vœux pour 2026.

Hans Biemann

Président de la commission de formation, de sport et de loisir

